



Ces balades sont réservées aux motos homologuées type enduro ou trail

RÈGLEMENT DU PARCOURS

- Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités en cas d'accidents ou d'incidents causés par les pilotes ou leurs motos.
- ✓ Cette randonnée n'à aucun classement sur la base du temps ni de la vitesse.
- Chaque partipant s'engage à :
 - Être possesseur du permis et de l'assurance adéquate de sa moto **OBLIGATOIRE**
 - Effectuer la randonnée sous sa propre responsabilité vis-à-vis de sa capacité physique
 - Respecter le code de la route + Équipements OBLIGATOIRE
 - Ne pouvoir exercer à l'encontre des organisateurs et des propriétaires aucun recours à la suite d'éventuelles conséquences dommageables liées à sa participation
 - Les organisateurs se réserve le droit d'exclure immédiatement, sans aucune indemnité, tout participant qui ne respecterait pas ce code de conduite
 - Un contrôle administratif aura lieu avant le départ (permis et assurance) pour éviter une exclusion
 - respecter les espaces naturels, les propriétés privées et les cultures
 - Pensez au portable (sécurité et dépannage)
 - Aucune inscription sera remboursée (sauf certificat médical)

La participation à cette balade implique l'acceptation sans réserve du présent règlement

INSCRIPTIONS >>>>

PILOTE (50 € / café + repas)

Inscriptions à retourner avant le 25 Septembre 2023

M. Jean-Pierre ROBIN6, Allée du Pâtis Neuf79300 BRESSUIRE

robinjpme@orange.fr

06 89 38 13 85

Fait à :

Le:

Signature :

Pour confirmation une enveloppe timbrée

Règlement à l'ordre du Moto Club Laubreçais Rappel photocopie de permis et assurance non autorisé

Bulletin à retourner daté et signé accompagné de la mention "Lu et approuvé sans réserve"